

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2015

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen (à partir de 21h35), Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Jean-François Dormont, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Alexis Foret, François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole, Claude Thomas-Collombier, Gabriel Laumosne, Yann Ombrello, Frédéric Henriot (à partir de 20h45), Isabelle Ladousse, Raymond Raphaël (à partir de 20h45), Simone Parvez (à partir de 21h35), Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charoussset, Patrick Bernert.

Absents excusés représentés :

Stanislas Halphen (jusqu'à 21h35)	pouvoir à Michèle Viala
Claudie Mory	pouvoir à David Ros
Frédéric Henriot (jusqu'à 20h45)	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Simone Parvez (jusqu'à 21h35)	pouvoir à Raymond Raphaël
Rachid Redouane	pouvoir à Stéphane Charoussset

Raymond Raphaël absent jusqu'à 20h45

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h30	27
Nombre de votants	31 – 33 à 20h45

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Elisabeth Delamoye est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2015

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Arrivée de M. Raphaël avec le pouvoir de Mme Parvez à 20h45.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
29-janv	15-18	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels à titre gracieux, au profit de l'association «Comité d'Histoire Locale d'Orsay et des environs (CHLOE)». Locaux situés 71 rue de Paris à Orsay, d'une surface de 25 m ² . La convention est conclue pour une durée d'un an et pourra être renouvelée au maximum trois fois.
3-fév	15-19	Convention de formation passée avec l'Association Interdépartementale pour la Diffusion d'Informations (AIDIL). Formation pour les élus, sur le thème « la politique de l'eau », les 31 janvier et 7 février 2015. Le montant de la dépense s'élève à 2050€.
3-fév	15-20	Convention de formation passée avec CARIDE Formation, pour un agent de la commune. Formation sur le thème « habilitation électrique BR-recyclage », les 2 et 3 février 2015. Le montant de la dépense s'élève à 270€.
3-fév	15-21	Convention de formation passée avec FORUM, pour la gestion des villes et des Collectivités territoriales. Formation pour un élu, sur le thème «maîtriser la prise de parole en public», les 22 et 23 janvier 2015. Le montant de la dépense s'élève à 547.50€.
3-fév	15-22	Convention de formation passée avec MADELIN SA, pour un agent de la commune. Formation sur le thème « la haute sûreté en serrurerie », les 18 et 19 mars 2015. Le montant de la dépense s'élève à 1008€.
5-fév	15-23	Convention avec l'Association Locale d'Orsay - Cellule de Réponse Rapide « la Croix Blanche » pour un dispositif de secours à l'occasion de la manifestation « Festival Street Art Paradise » organisée par le Service Municipal de la Jeunesse. Le montant de la prestation est fixé à 240 €.
5-fév	15-24	Contrat avec la société LOGITUD pour la maintenance du module d'échange COMEDEC pour l'Etat-Civil. Ce contrat pourra être renouvelé deux fois au maximum jusqu'au 31 décembre 2017. Le montant annuel est fixé à 358,20 €.
6-fév	15-25	Convention de mise à disposition à titre gracieux du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, au profit du Club Athlétique d'Orsay section gym aux agrès, pour l'organisation d'une compétition, les 4 et 5 avril 2015.
11-fév	15-26	Convention de mise à disposition à titre gracieux du boulodrome, au profit du Club d'Orienteur Loisir d'Etrechy, pour l'organisation d'une course pédestre, le mercredi 27 mai 2015.

11-fév	15-27	Adoption d'un marché n°2015-01D avec la société KARCHER SAS, relatif à la maintenance d'un nettoyeur haute pression (eau froide), de type HD 1050 B, pour un montant de 479 € HT. Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois.
11-fév	15-28	Convention de mise à disposition des vestiaires et des lignes d'eau du bassin extérieur du stade nautique, au profit du Club Omnisport des Ulis section natation, pour l'organisation d'entraînements. Mise à disposition du 2 mars au 18 avril 2015, pour un montant de 2 170,00 €.
13-fév	15-29	Adoption d'un contrat n°2015-02D avec la société IXOFF, relatif à la maintenance des contrôles d'accès. Le marché est conclu pour une période de quatre ans et pour un montant de 2 277,00 €.
13-fév	15-30	Convention de formation passée avec SAS PRODEV « ARFOS », pour un agent de la commune sur le thème « évaluer le partenariat collectivités locales-associations ». Les 26 et 27 mars 2015 pour un montant de 1230 €.
13-fév	15-31	Convention de formation passée avec SAS PRODEV « ARFOS », pour un agent de la commune sur le thème « outils et méthodes structurants pour la gestion des activités et des évènements ». Les 16 et 18 juin 2015 pour un montant de 1668 €.
13-fév	15-32	Convention de formation passée avec CEDIS, pour un adjoint au maire sur le thème « journées nationales de formation des élu-es municipaux ». Le 5 février 2015 pour un montant de 380 €.
18-fév	15-33	Convention de mise à disposition à titre gracieux, du gymnase Blondin au profit du Tarot Club d'Orsay, pour l'organisation d'un championnat de France de Tarot, le 21 mars 2015.
18-fév	15-34	Convention de mise à disposition à titre gracieux, de surfaces de pêche et d'un chalet au Lac du Mail, au profit de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « l'Entente de l'Yvette ». La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable au maximum trois fois.
18-fév	15-35	Convention de mise à disposition à titre gracieux, du terrain synthétique et du terrain annexe de rugby du stade municipal et de la salle de gymnastique MTE au profit de l'UFR STAPS de l'université Paris Sud XI à Orsay, pour les entraînements. Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an.
28-fév	15-36	Avenant n°2 à la décision n°06-40 relative à la création d'une régie de recettes pour la gestion des concessions au cimetière d'Orsay. Modifications de l'encaissement, la régie encaisse toutes les taxes funéraires.
18-fév	15-37	Contrat de cession du droit d'exploitation du concert Batuk'action par Imagin'action-Compagnie, pour les enfants et les parents de la commune d'Orsay. Organisation d'un spectacle le 21 mars 2015, pour un montant de 550,00 €.
20-fév	15-38	Convention de formation avec CARIDE, pour trois agents de la commune, sur le thème « habilitation électrique BS – initial » et pour quatre agents « habilitation électrique BR – recyclage ». Les 2 et 3 mars 2015 et les 9 et 10 avril 2015, pour un montant de 1840 €.

3-mars	15-39	Convention de mise à disposition à titre gracieux, du dojo et des vestiaires du gymnase M-T Eyquem, au profit du Shadow Boxing Club, pour l'organisation d'une sélection nationale de Wushu-Sanda, le 8 mars 2015.
3-mars	15-40	Convention de mise à disposition à titre gracieux, du boulodrome, au profit de l'Association Sportive du Lycée Blaise Pascal, pour l'organisation d'un championnat d'académie de VTT UNSS, le 15 avril 2015.
3-mars	15-41	Convention de partenariat entre la Mairie d'Orsay, la ligue de l'enseignement du 91 et l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), relative à la mise en place du programme « Lire et Faire Lire » dans les établissements Petite Enfance de la ville d'Orsay. Cette convention est conclue du 1 ^{er} avril 2015 au 31 août 2016.
26-fév	15-42	Constitution de partie civile – désignation d'un représentant de la commune. Dépôt de plainte pour vols par effraction à la cantine scolaire du centre à Orsay.
3-mars	15-43	Convention de formation passée avec l'UEFP-ISRP, pour un agent de la commune, une formation sur le thème « accompagner le devenir psychomoteur de l'enfant prématuré dès l'hospitalisation ». Les 23,24 et 25 mars et 22 et 23 juin 2015, pour un montant de 1200 €.
3-mars	15-44	Contrat avec l'association Mélanine Mobile Vibes pour la cession des droits d'exploitation de concerts dans le cadre de l'évènement Jazz du monde à Orsay – Mars 2015. Hommage à Ali Farka Touré les 27 et 28 mars, le montant de la dépense s'élève à 6000 €.
3-mars	15-45	Adoption du marché n°2014-41 avec l'association EVASION 91, relatif à l'organisation de séjours en centres de vacance pour l'été 2015, pour les enfants âgées de 6 à 14 ans – Lot n°1 : au bord de mer. Le montant maximum annuel est fixé à 50 000 € HT.
3-mars	15-46	Adoption du marché n°2014-41 relatif à l'organisation de séjours en centres de vacance pour l'été 2015, pour les enfants âgées de 6 à 14 ans – Lot n°2 : jeux d'échecs et multi-activités sportives, culturelles. Aucune offre n'ayant été remise pour ce lot, la procédure est déclarée infructueuse.
6-mars	15-47	Convention de mise à disposition à titre gracieux, du terrain honneur de rugby et des vestiaires du stade municipal. Organisation par le Club Athlétique d'Orsay section Tir à l'Arc, du tournoi du Roy, le samedi 27 et dimanche 28 juin 2015.
6-mars	15-48	Convention de mise à disposition à titre gracieux, des terrains de rugby et des vestiaires du stade municipal. Organisation par le Club Athlétique d'Orsay Rugby Club, des challenges de rugby, le samedi 13 et dimanche 14 juin 2015.
6-mars	15-49	Adoption d'un avenant n°1 pour le remplacement du copieur « Guichet unique enfance », dans le cadre du marché n°2013-02 passé avec la société DACTYL BURO. Le montant de l'avenant est fixé à 231,98 €.
12-mars	15-50	Adoption d'un contrat n02015-03D avec la société CINEMECCANICA, relatif à l'entretien MyCMC support pour des équipements de projection numérique. Le contrat est conclu pour un an renouvelable trois fois, et pour un montant annuel de 2 763,75 € HT.

12-mars	15-51	Adoption du marché n°2014-36 avec la société SAS REPROCOLOR, concernant l'impression des supports de communication municipaux (hors magazine municipal et guides) – Lot n°1 : impression numérique. Le montant maximum annuel du marché est fixé à 30 000 € HT, il est conclu jusqu'au 31 octobre 2015.
16-mars	15-52	Convention de formation passée avec CIRIL, pour un agent de la commune, formation sur le thème « administration du serveur Oracle pour les applications CIVIL ». Les 30 et 31 mars 2015, pour un montant de 770 €.
17-mars	15-53	Dispositif prévisionnel de secours de l'association locale d'Orsay des secouristes français Croix blanche de l'Essonne, dite cellule de réponse rapide au profit du service des sports de la commune d'Orsay. Le 31 mai 2015 pendant toute la durée de la course l'Orcéenne Nature.
17-mars	15-54	Adoption du marché n°2015-03 avec le groupement d'entreprises CODRA, et le cabinet Benesty Taithe Panassac, relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le montant du marché est fixé à 107 580,00 € et s'achèvera à l'issue de l'approbation du PLU.
17-mars	15-55	Convention de mise à disposition à titre gracieux des terrains de rugby et des vestiaires du stade municipal, au profit du Club Athlétique Orsay Rugby Club, pour l'organisation d'un tournoi de rugby à 7, le samedi 6 juin 2015.
23-mars	15-56	Convention de mise à disposition de locaux au profit du CNFPT, afin d'organiser une formation d'intégration des agents de catégorie C. Les 9, 10, 15, 16 et 17 avril 2015, dans les locaux de la Mairie d'Orsay, pour 15 agents de la commune et des communes environnantes. Le CNFPT s'engage à prendre charge financièrement les frais de restauration soit un montant total de 487,50 €.
23-mars	15-57	Convention de formation passée avec le Centre de formation Saint-Honoré, pour un agent municipal. Formation sur le thème « les troubles envahissants du développement : autismes et psychoses infantiles ». Du 23 au 25 mars 2015, pour un montant de 600 €.

2015-19 – FINANCES BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charoussat, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2014 – recettes d'investissement : 372 238 €.
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2014 – dépenses d'investissement : 980 778,55 €.
- **Approuve** par anticipation le résultat final de l'exercice 2014 tel qu'il se présente ci-dessous :
 - Résultat final de la section fonctionnement (A) : **+ 3 523 885,32 €**
 - résultat final hors restes à réaliser de la section investissement : - 1 264 179,81 €
 - solde des restes à réaliser : - 588 540,55€
 - résultat final de la section investissement avec RAR (B) : **- 1 852 720,36 €**
 - résultat de fonctionnement reporté (A + B) : **+ 1 671 164,96 €**
- **Approuve** l'affectation provisoire pour un montant de 1 852 720,36 € du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2014 en section d'investissement en 2015.
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif de la commune par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement du budget primitif de la commune par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve globalement** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2015 tel qu'il lui est présenté ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2015
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 815 283,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	14 800 246,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (SRU et FPIC)	347 910,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	2 421 051,96 €
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	692 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 650 311,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	987 041,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000,00 €
TOTAL DEPENSES	26 753 842,96

Recettes de fonctionnement	BP 2015
013 ATTENUATION DE CHARGES	187 300,00 €
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	185 000,00 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 614 120,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	17 287 727,00 €
74 DOTATIONS-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 241 964,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	368 700,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	157 867,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00 €
002 résultat de fonctionnement reporté	1 671 164,96 €
TOTAL RECETTES	26 753 842,96

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	RAR 2014	BP 2015	BUDGET TOTAL 2015
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		185 000,00 €	185 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		2 698 037,00 €	2 698 037,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		2 723 500,00 €	2 723 500,00 €
16 CREDIT REVOLVING		1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 765,98 €	120 500,00 €	173 265,98 €
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES		828 705,96 €	828 705,96 €
21 IMMOBILISATION CORPORELLES	72 359,21 €	897 463,00 €	969 822,21 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	835 653,36 €	2 118 037,00 €	2 953 690,36 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		50 000,00 €	50 000,00 €
001 resultat d'investissement reporté		1 264 179,81 €	1 264 179,81 €
TOTAL DEPENSES	960 778,55 €	12 185 422,77 €	13 146 201,32 €

Recettes d'investissement	RAR 2014	BP 2015	BUDGET TOTAL 2015
021 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 421 051,96 €	2 421 051,96 €
024 PRODUITS DE CESSION		500,00 €	500,00 €
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS + 024		692 000,00 €	692 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		2 698 037,00 €	2 698 037,00 €
10 DOTATIONS- FONDS DIVERS ET RESERVES		750 000,00 €	750 000,00 €
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		1 852 720,36 €	1 852 720,36 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	372 238,00	775 000,00 €	1 147 238,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 902 000,00 €	1 902 000,00 €
16 CREDIT REVOLVING		1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
27 AUTRES IMMOBILISATION FINANCIERES		332 654,00 €	332 654,00 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL RECETTES	372 238,00	12 773 963,32 €	13 146 201,32 €

2015-20 – FINANCES - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la reprise anticipée des résultats d'exécution de l'exercice 2014

Section d'exploitation : 183 113,33 €
 Section d'investissement : - 81 088,25 €

- **Approuve** par anticipation le résultat final de l'exercice 2014 tel qu'il se présente ci-dessous :

A - Résultat final de la section d'exploitation : 183 113,33 €

- Résultat de la section d'investissement : - 81 088,25 €
 - solde des restes à réaliser : + 4 945,80 €

B - Résultat final de la section investissement : - 76 142,45

C = A+B - Résultat de fonctionnement reporté : 106 970,88

- **Approuve** l'affectation provisoire pour un montant de 76 142,45 du résultat excédentaire de la section d'exploitation 2014 en section investissement.
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2014- Recettes d'investissement : 61 090,60 € HT.
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2014- Dépenses d'investissement : 56 144,80 € HT,
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif assainissement 2015 par chapitres, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section d'exploitation du budget primitif assainissement 2015 par chapitres, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve globalement** le budget primitif assainissement pour l'exercice 2015 tel qu'il lui est présenté ci-après.

Section d'exploitation

	BP 2015
Exploitation Dépenses	1 008 839,88
Dépenses réelles	468 800,00
011 Charges à caractère général	228 500,00
012 Charges de personnel	180 000,00
65 Autres charges de gestion courante	500,00
66 Charges financières	29 800,00
67 Charges exceptionnelles	30 000,00
Dépenses d'ordre	540 039,88
023 Virement à la section d'investissement	190 039,88
042 Opé. D'ordre de transfert entre sections	350 000,00

	BP 2015
Exploitation Recettes	1 008 839,88
Recettes réelles	835 000,00
70 Produits de gestion courante	805 000,00
77 Produits exceptionnels	30 000,00
Recettes d'ordre	173 839,88
042 Opé. D'ordre de transfert entre sections	66 869,00
002 Résultat reporté	106 970,88

Section d'investissement

	BP 2015	RAR 2014	total BP 2015
Investissement Dépenses	3 865 867,25	56 144,80	3 922 012,05
Dépenses réelles	1 717 910,00	56 144,80	1 774 054,80
16 Emprunts et dettes assimilés	207 910,00		207 910,00
16 <i>Emprunts OCLT</i>	1 000 000,00		1 000 000,00
23 Immobilisations en cours	500 000,00	41 008,50	541 008,50
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00	15 136,30	25 136,30
13 Subventions	0,00		0,00
Dépenses d'ordre	2 147 957,25	0,00	2 147 957,25
040 <i>Opé. D'ordre de transfert entre sections</i>	66 869,00		66 869,00
041 <i>Opérations patrimoniales</i>	2 000 000,00		2 000 000,00
001 <i>Résultat reporté</i>	81 088,25		81 088,25
Investissement Recettes	3 860 921,45	61 090,60	3 922 012,05
Recettes réelles	1 320 881,57	61 090,60	1 381 972,17
10 Dotations, fonds divers et réserves	76 142,45		76 142,45
16 Emprunts et dettes assimilées	244 739,12		244 739,12
16 <i>Emprunts OCLT</i>	1 000 000,00		1 000 000,00
13 Subventions	0,00	61 090,60	61 090,60
Recettes d'ordre	2 540 039,88	0,00	2 540 039,88
021 <i>Virement de la section de fonct</i>	190 039,88		190 039,88
040 <i>Opé. D'ordre de transfert entre sections</i>	350 000,00		350 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales</i>	2 000 000,00		2 000 000,00

2015-21 – FINANCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charouset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Fixe**, à compter de l'année 2015, les taux des trois taxes locales tel que cela lui a été présenté.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Fiscalité directe	2014			2015			Evolution 2015/2014 (%)		
	Bases effectives	Taux	Produit 2014	Base prévisionnelles	Taux	Produit estimé 2015	Bases	Taux	Produit encaissé (prévisionnel)
Taxe d'habitation	38 733 030	17,57%	6 805 k€	39 699 000	17,57%	6 975 k€	2,49%	0,00%	2,49%
Taxe foncière	27 904 136	25,52%	7 121 k€	28 644 000	25,52%	7 310 k€	2,65%	0,00%	2,65%
Taxe foncière (non bâti)	79 522	93,32%	74 k€	120 900	93,32%	113 k€	52,03%	0,00%	52,03%
Total	66 716 688		14 001 k€	68 463 900		14 398 k€			2,84%

2015-22 – FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Se prononce** favorablement sur l'admission en non valeur de créances telles qu'elles figurent dans l'annexe n°1 jointe à la présente. Ces créances irrécouvrables seront mandatées au compte 6541 pour un montant de 798 €.

2015-23 – FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 28 LOGEMENTS PLUS-PLAI SIS 18 RUE DES HUCHERIES A ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accorde** sa garantie d'emprunt à 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 584 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 19721, constitué de 4 lignes du prêt, pour l'acquisition de 28 logements PLUS-PLAI sis 18 rue des Hucheries à Orsay
- **Précise** que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **Précise** que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **Précise** que le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2015-24 – FINANCES - CONVENTION DE RESERVATION POUR 11 LOGEMENTS SOCIAUX RUE LOUIS SCOCARD (HUIT ARPENTS)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer la convention de réservation de logements en contrepartie de la garantie d'emprunt présentée par Immobilière 3F, comprenant les modalités relatives à la réservation de 11 logements sociaux.

2015-25 – FINANCES - VOTE DES IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GENERAUX DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charoussat, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Approuve** le montant des impôts à lever, correspondant à la contribution de la commune au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette pour un montant de 214 405,38 €.

2015-26 – FINANCES - INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 4 voix contre (Mme Thomas-Collombier, Mme Ramos, Mme Sauteron, M. Rousseau), 5 abstentions (Mme France-Tarif, M. Bertiaux, M. Laumosne, M. Foret, M. Dole) :

- **Décide** de verser à la Trésorière municipale, Mme Isabelle Bailloux, au titre de l'année 2014, une indemnité de conseil au taux de 50%, soit 1 733,82 € euros, correspondant à la confection des documents budgétaires.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement de cette indemnité.

2015-27 – FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2015

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane), 1 membre ne participant pas au vote (M. Missenard) :

- **Vote** la subvention communale allouée au **Foyer Socio Educatif du Lycée Blaise Pascal d'Orsay**, pour un montant de 500 €.

Le Conseil municipal, par 23 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane), 3 membres ne participant pas au vote (Mme Viala, Mme Auzou-Connes, M. Rousseau) :

- **Vote** la subvention communale allouée à **l'Association de Randonnée et Plein Air d'Orsay** (ARPO), pour un montant de 260 €.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane), 1 membre ne participant pas au vote (Mme Caux) :

- **Vote** la subvention communale allouée au **Tennis Club d'Orsay** (TCO), pour un montant de 7500 €.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane), 1 membre ne participant pas au vote (M. Da Silva) :

- **Vote** la subvention communale allouée à **l'Association Culturelle Portugaise des Ulis et d'Orsay** (ACPUO), pour un montant de 1350 €.

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) 2 membres ne participant pas au vote (Mme Thomas-Collombier, Mme Ladousse) :

- **Vote** la subvention communale allouée à **la Maison des Jeunes et de la Culture** (MJC), pour un montant de 160 000 €.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charouset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Vote** les subventions communales allouées aux associations et organismes figurant sur l'état récapitulatif.
- **Dit** que les subventions aux associations se répartissent ainsi :

Subventions affectées aux associations :	650 815 €
Subventions non encore affectées :	20 687 €
Sous-total :.....	671 502 €
Subvention au CCAS :.....	537 000 €
TOTAL SUBVENTIONS :.....	1 208 502 €

2015-28 – FINANCES - TARIFS D'INSERTION PUBLICITAIRE DANS LE MAGAZINE MUNICIPAL DE LA MAIRIE D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe**, à compter du 1^{er} avril 2015, les tarifs des insertions publicitaires dans le magazine mensuel suivants :
- 1 pleine page [4^{ème} de couverture du magazine] : 1 100 €
 - 1 pleine page [3^{ème} de couverture du magazine] : 935 €
 - 4^{ème} de couv du sOrtir! : 440 €
 - ½ page [130 x 210 mm ou 105 x 260 mm / magazine] : 300 €

2015-29 – FINANCES - ADHESION A L'ASSOCIATION FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES (FNCCR)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Dit** que la cotisation à l'association FNCCR s'élève à 600 euros par an, soit 0,033 euros par habitant mais avec un minima de 600 euros. Pour autant une adhésion entre le 1^{er} avril et le 30 septembre ramène cette participation à 50 % du montant appelé soit 300 euros pour l'année 2015.
- **Dit** que la dépense correspondante est inscrite au budget.

2015-30 – MARCHES PUBLICS - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE SEL ET AUTRES PRODUITS DE DENEIGEMENT ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA COMMUNE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de sel et autres produits de déneigement.

- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de sel et autres produits de déneigement et tout document relatif à cette affaire.
- **Désigne** comme représentant à la Commission d'Appel d'Offre du groupement :
 - . **M. Rousseau** : 26 voix délégué titulaire
 - . M. Charoussat : 7 voix
 - . **Mme Caux** : 26 voix déléguée suppléante
 - . M. Charoussat : 7 voix

2015-31 - MARCHES PUBLICS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE DE CONTROLE DE CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CCAS ET DES RESEAUX INDIVIDUELS (LOT N°1 – CONTROLE DE CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CCAS)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune d'Orsay et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune d'Orsay pour le contrôle de conformité des branchements d'assainissement des bâtiments communaux et du CCAS et des réseaux individuels (lot n° 1 : Contrôle de conformité des branchements d'assainissement des bâtiments communaux et du CCAS), désignant la commune d'Orsay comme coordonnateur.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.
- **Autorise** le maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer le marché correspondant.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget de la Commune pour les années concernées.

2015-32 - MARCHES PUBLICS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE DE FOURNITURE DE VETEMENTS ET D'EQUIPEMENT DE TRAVAIL (LOT N°1 – VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune d'Orsay et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Orsay pour le marché de fourniture de vêtements et d'équipements de travail (lot 1 : vêtement et équipements de protection individuelle) désignant la commune d'Orsay comme coordonnateur.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.
- **Autorise** le maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer le marché correspondant.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget de la Commune pour les années concernées.

2015-33 - MARCHES PUBLICS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE DE PRESTATIONS DE BLANCHISSAGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune d'Orsay et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Orsay pour le marché de prestations de blanchissage désignant la commune d'Orsay comme coordonnateur.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.
- **Autorise** le maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer le marché correspondant.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget de la Commune pour les années concernées.

2015-34 - PERSONNEL COMMUNAL - CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS – ASSOCIATION DES EMPLOYES COMMUNAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la commune et l'Association des Employés Communaux d'Orsay (AECO) pour les années 2015, 2016 et 2017.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.

2015-35 – URBANISME - INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR DE LA CYPRENNE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Délimite** un périmètre d'étude sur le secteur de La Cyprenne tel que figuré au plan annexé.
- **Prend en considération** le projet de réalisation d'une opération d'aménagement sur ce secteur.
- **Décide** que soient étudiées l'opportunité et les conditions d'une évolution qualitative et cohérente du secteur.
- **Décide** que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée à toutes demandes d'autorisation de travaux, constructions ou installations à l'intérieur de ce périmètre conformément à l'article L. 111-10 du code de l'urbanisme.
- **Autorise** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution : annexion au PLU actuel, affichage en Mairie pendant une durée d'un mois, mention de cet affichage inséré dans un journal diffusé dans le département de l'Essonne, indication de ce que la délibération peut être consultée au Service urbanisme (Hotel de Ville, 2 place du Général Leclerc, 91400 Orsay) aux heures d'ouverture du service.

2015-36 – URBANISME - REMISE GRACIEUSE DES PENALITES SUR LES TAXES D'URBANISME

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter la remise gracieuse de la somme de 100 € concernant le retard de paiement de la TLE.
- **Dit** que la remise gracieuse se traduit par l'annulation des titres concernés.

2015-37 – URBANISME - APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'approuver le Règlement local de Publicité tel qu'annexé à la présente délibération.
- **Dit** que conformément aux dispositions des articles R 123-24, R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise à la Préfecture d'EVRY, fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune d'ORSAY. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **Dit** que conformément à l'article L 581-14-1 du Code de l'Environnement, le Règlement Local de Publicité approuvé sera annexé au Plan Local d'Urbanisme.
- **Précise** que conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme, le Règlement Local de Publicité approuvé sera tenu à la disposition du public en annexe du PLU, au service urbanisme de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
- **Précise** que conformément à l'article R 581-79 du Code de l'Environnement, le Règlement Local de Publicité approuvé sera mis à disposition sur le site internet de la commune.
- **Précise** que la présente délibération sera exécutoire :
 - Dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Règlement Local de Publicité ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications,
 - Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

2015-38 – DIRECTION DE L'ENFANCE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES 2015-2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à approuver et signer la présente convention d'objectifs et de financement et tous les documents y afférents.
- **Dit** que ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

2015-39 - DIRECTION DE L'ENFANCE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à approuver et signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement n° 124-2011 et tous les documents y afférents.

2015-40 - DIRECTION DE L'ENFANCE - TARIFICATION DES SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES – ETE 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
 - ✓ **pour le séjour de 14 jours à Gouville sur mer (pour les 6/14 ans) :**
 - le tarif minimum de 158.70 € pour un quotient minimum de 200 €,
 - le tarif intermédiaire de 523.60 € pour un quotient intermédiaire de 750 €,
 - le tarif maximum de 952 € pour un quotient maximum de 2300 €.
 - ✓ **pour le séjour de 12 jours à Gouville sur mer (pour les 6/14 ans):**
 - le tarif minimum de 136.03 € pour un quotient minimum de 200 €,
 - le tarif intermédiaire de 448.80 € pour un quotient intermédiaire de 750 €,
 - le tarif maximum de 816 € pour un quotient maximum de 2300 €.
- **Précise** qu'un acompte de 30% est demandé à l'inscription.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget 2015 de la commune.

2015-41 – JEUNESSE - PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES MINI-SEJOURS DE PRINTEMPS ET D'ETE 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs applicables à ces mini-séjours.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget de la Commune.
- **Fixe** les conditions de tarification comme suit :
 - Pour le mini-séjour en Seine-Maritime :
 - le tarif minimum de 48,20 € pour un quotient minimum de 200 €
 - le tarif maximum de 192,80 € pour un quotient maximum de 2300 €
Pour les non Orcéens : le tarif maximum est fixé à 241 €.
 - Pour le mini-séjour au Luxembourg :
 - le tarif minimum de 52 € pour un quotient minimum de 200 €
 - le tarif maximum de 208 € pour un quotient maximum de 2300 €
Pour les non Orcéens : le tarif maximum est fixé à 260 €.
 - Pour le mini-séjour dans l'Eure :
 - le tarif minimum de 67,80 € pour un quotient minimum de 200 €
 - le tarif maximum de 271,20 € pour un quotient maximum de 2300 €

- Pour les non Orcéens : le tarif maximum est fixé 339 €.
- Pour le mini-séjour en Haute Normandie :
 - le tarif minimum de 49,60 € pour un quotient minimum de 200 €
 - le tarif maximum de 198,40 € pour un quotient maximum de 2300 €
- Pour les non Orcéens : le tarif maximum est fixé 248 €.

2015-42 – SPORTS - AVENANT AU CONTRAT REGIONAL DEPARTEMENTAL

Le Conseil municipal, 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Approuve** le remplacement de l'opération initialement prévue :

- complexe polyvalent du Guichet

Par l'opération suivante :

- construction d'un terrain synthétique de rugby et de vestiaires attenants

- **Approuve** la signature avec la Région Ile de France et le Département de l'Essonne d'un Avenant au Contrat régional départemental, selon les modalités définies ci-après,
- **Approuve** le programme définitif de l'avenant au Contrat Régional Départemental composé de l'opération indiquée dans le tableau joint en annexe,
- **Approuve** le plan de financement et l'échéancier de réalisation de l'avenant au Contrat Régional Départemental tel que défini en annexe,
- **Sollicite** une prorogation d'une année de la durée de validité du contrat régional départemental signé le 18 février 2011 avec le Conseil régional d'Ile de France et le 18 février 2011 avec le Conseil général
- **S'engage** à ne pas démarrer les travaux avant la signature de l'avenant au contrat par le Président du Conseil Régional d'Ile de France et du Président du Conseil Général de l'Essonne,
- **S'engage** à réaliser les travaux dans un délai de cinq ans maximum après la signature du contrat initial et selon l'échéancier prévu,
- **S'engage** à maintenir la destination des équipements ainsi financés pendant au moins 10 ans,
- **Dit** que la commune prendra en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention et à signer l'avenant au Contrat Régional Départemental avec le Président du Conseil régional ou son représentant ainsi qu'avec le Président du Conseil général ou son représentant et tous documents s'y rapportant.

2015-43 – SPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE DE RUGBY

Le Conseil municipal, 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Sollicite** de la part du CNDS, une subvention la plus élevée possible pour la création d'un terrain synthétique de rugby avec vestiaires attenants.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

La séance est levée à 23 heures 50.

Orsay, le - 2 AVR. 2015

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : - 2 AVR. 2015